

putation d'en finir une fois pour toute avec la loi des faillites.

Cette loi s'impose tellement que, si elle n'est pas votée dans la session qui va s'ouvrir, elle fera partie du programme des conservateurs et des libéraux aux prochaines élections et c'est peut-être la seule chance que nous ayons de l'avoir avant un deuxième appel à l'électorat.

Un autre point que nous souhaitons de voir aborder par le Parlement est celui de la création de nouveaux débouchés pour nos produits. Le Canada peut désormais passer ses propres traités de commerce, ce droit qu'il possède serait illusoire s'il n'en usait pas ainsi.

Il avait été annoncé qu'un traité de réciprocité commerciale serait passé entre les Etats-Unis et le Canada. Des conférences ont eu lieu à ce sujet et à Québec et à Washington. Les résultats jusqu'à présent ont été nuls et le gouvernement ne devra pas manquer, pendant la session qui va s'ouvrir, de dire aux représentants du pays à quel point des pourparlers, les conférenciers en sont restés et quelles sont les chances de succès ou d'insuccès du projet.

Nous constatons que nos importations des Etats-Unis vont sans cesse croissant et que nos exportations pour ce même pays sont loin d'égaliser nos importations de cette provenance. Ainsi en 1898 nous avons exporté aux Etats-Unis pour quarante millions de produits canadiens tandis que nous avons reçu pour près de soixante quinze millions de produits américains. Ainsi avec une population de cinq millions d'âmes, nous consommons pour soixante-quinze millions de produits des Etats-Unis, pendant qu'avec nos ressources minières, forestières et agricoles nous arrivons à grand peine à fournir quarante millions de marchandises à une population de quatre-vingts millions d'âmes qui

n'est séparée de nous que par une ligne imaginaire.

Et alors que nous n'exportons aux Etats-Unis que pour quarante millions à peine, nous avons envoyé pour quatre-vingt-treize millions de produits en Angleterre, qui, de son côté ne nous fournit guère que pour trente-deux millions d'articles divers.

N'est-ce pas la preuve évidente que, si nous allons à notre fournisseur naturel (notre voisin est un fournisseur naturel) notre client naturel (notre voisin est aussi notre client naturel) ne vient pas chez nous.

Un effort est nécessaire pour l'amener à nous et cet effort doit être fait.

La question est de savoir si notre voisin veut de lui-même abaisser la barrière qui nous sépare ou si nous devons élever la nôtre pour l'abaisser ensuite d'accord avec le dit voisin.

Voilà encore un point sur lequel l'attention des chambres pourra être utilement appelée par le gouvernement.

En réalité, il existe assez de sujets importants à livrer à l'étude de nos législateurs pour qu'ils ne perdent pas leur temps à des futilités que la partisanerie même ne saurait justifier.

C'est à l'œuvre qu'on juge l'artisan, c'est d'après leurs travaux durant la présente session que les électeurs jugeront les députés quand aux prochaines élections, ils demanderont le renouvellement de leur mandat.

Cuivrage de petites pièces

Plongez celles-ci dans une solution de six grammes de sulfate de cuivre et de six grammes de chlorure d'étain dissous dans un litre d'eau.